

Atelier 2 - Formes de coopération : continuité et mutations

Objectif : sur la base d'un état des lieux des offres de coopération développées par les deux établissements publics BnF et Bpi, mettre en évidence de possibles évolutions et le rôle que peuvent jouer en ce sens les structures régionales pour le livre (certaines régions envisageant de faire porter ces coopérations par les SRL).

Aline Girard, directrice du département de la coopération à la BnF a, dans un premier temps, présenté les différents modes de coopérations mis en place depuis 1994, en s'appuyant sur un PowerPoint synthétisant les principales données : 2,8 millions d'euros consacrés chaque année par la BnF, répartis entre le soutien à des actions documentaires (acquisitions partagées, numérisation concertée, rétroconversion, signalement, valorisation) via 62 pôles associés (54 thématiques et 8 régionaux) et le dépôt légal imprimeur.

Ces missions de la BnF ont encore été renforcées dans le cadre de son contrat de performance 2009-2011 ; des conventions avec 4 nouveaux pôles régionaux sont actuellement en signature ; 3 autres en instruction.

Dans le cadre de ces conventions, la BnF souhaite coordonner l'effort national en faveur du **numérique** (priorité donnée à la numérisation des documents imprimés), intensifier les actions en faveur du **signalement** (mise à jour du Catalogue général des manuscrits ; développement du Bipfpig (Bibliographie de la presse française politique et d'intérêt général); réflexion en vue de la mise en place d'un Gallica presse pour la valorisation de la presse nationale, régionale et locale numérisée, etc.), et de la **valorisation** des fonds patrimoniaux écrits et graphiques.

Aline Girard a enfin rappelé que la coopération avec la BnF passe aussi par des journées professionnelles, des formations et des services.

En conclusion, l'un des objectifs premiers de la BnF est aujourd'hui d'optimiser les interactions entre les programmes nationaux et les programmes régionaux, dans le cadre des conventions.

Par exemple : à la fois favoriser l'enrichissement des programmes nationaux par une accélération de la numérisation des fonds locaux et régionaux et, en sens inverse, contribuer à enrichir l'offre locale – via certains portails régionaux – en permettant la mise à disposition de ressources numériques de la BnF.

Odile Nublat, conseillère pour le livre et la lecture à la Drac de Languedoc-Roussillon, a complété cette présentation par l'exposé de la mise en place en région de ce type de coopération au sein d'un pôle associé.

En est ressortie l'importance du travail de préparation à réaliser en amont de la signature de la convention, pour bien définir en concertation avec les partenaires concernés les objectifs et les axes du programme.

À partir d'une enquête réalisée en 2005 dans le cadre du PAPE (Plan d'action pour le patrimoine écrit), 14 bibliothèques, l'agence de coopération, le conseil régional et la BnF ont travaillé pendant un an, avant la signature fin 2007 d'une convention pour 4 ans définissant les 4 axes du programme (rétroconversion ; programme régional de numérisation de la presse ancienne ; numérisation des publications des sociétés savantes ; Bipfpig) et précisant

le rôle de chacun (la BDLI joue le rôle de Conseil scientifique ; le conseil régional porte le portail régional ; la SRL coordonne les plans de numérisation et représente les 14 bibliothèques...).

Les financements engagés ont également fait l'objet d'une répartition précise entre la BnF, la Région et la Drac (qui finance une partie du salaire de la personne en charge de la coordination du programme de numérisation au sein de la SRL).

Bilan en 2010 :

- bonne avancée du plan de numérisation ;
- réflexion sur un nouveau projet commun entre les différents partenaires associés, afin de mieux favoriser les articulations entre programmes locaux et nationaux ;
- mise en évidence de la nécessité d'un accompagnement personnalisé sur le terrain, à différencier selon les besoins des établissements ;
- améliorations à apporter au portail régional qui est actuellement intégré à celui du conseil régional et manque de visibilité ;
- questionnements sur les modalités liées à la conservation et l'archivage des documents, ainsi que sur la valorisation des fonds auprès des publics.

Annie Dourlent, directrice du département Coopération et relations internationales de la Bpi, a d'abord rappelé que les coopérations développées par cet établissement public ne portent pas sur des missions patrimoniales et s'appuient sur ses domaines de compétences. Coopérations proposées :

- des ressources et services en ligne, comme BiblioSés@me ou Carel ;
- l'aide à l'accueil des publics handicapés, comme le site collaboratif ALPHABib ;
- le service audiovisuel ; l'autoformation à distance proposée aux usagers des bibliothèques partenaires ; etc.

À noter, 35 bibliothèques bénéficient également de dons de documents.

Autre différence avec les coopérations développées par la BnF : les conventions avec la Bpi n'apportent pas de ressources financières directes pour la réalisation d'actions ; elles permettent la mise à disposition de services.

En région, 10 bibliothèques municipales, une BDP (Cantal) et une SRL (Éclat Aquitaine) ont établi des conventions avec la Bpi et le territoire national est actuellement très inégalement couvert.

Annie Dourlent a donc exprimé le souhait d'un renforcement de ces coopérations (par exemple autour de BiblioSés@me ou de Carel), en particulier avec les SRL et les BDP, voire avec certaines associations professionnelles.

Plusieurs participants ont insisté sur la plus grande difficulté à structurer un projet de coopération avec la Bpi : c'est moins évident que dans le domaine du patrimoine, et les possibilités de partenariats sont moins connues des acteurs en région, en particulier des SRL. La Bpi dispose par ailleurs de moins de moyens que la BnF pour accompagner ces actions ; elle doit donc s'appuyer sur des relais identifiés et têtes de réseaux dans les territoires (ex. ADBDP ?).

Les SRL ne pourraient-elles pas jouer un rôle important en direction des bibliothèques ? C'est l'interrogation sur laquelle s'est conclu l'atelier.

Enfin, des réunions de concertation entre la BnF et la Bpi ont été annoncées pour mieux coordonner les actions des deux établissements publics.

Sylviane Sambor

Directrice du Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes